ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 2052

Texte de la question

M. Dino Cinieri demande à M. le ministre de l'éducation nationale de bien vouloir lui faire connaître les intentions de son ministère face à la proposition de l'assemblée des conseils économiques et sociaux régionaux de France relative à la mise en place d'actions visant à permettre aux élèves et à leur famille d'acquérir une meilleure connaissance du système de formation, du contenu et des débouchés professionnels des filières.

Texte de la réponse

Tout au long du parcours scolaire du jeune, le centre d'information et d'orientation (CIO) et ses personnels lui apportent les éléments nécessaires à une meilleure connaissance du système de formation, du contenu et des débouchés professionnels des filières. Les enseignants, et notamment les professeurs principaux, participent également à cette éducation à l'orientation qui aide le jeune à construire son projet personnel. Cette démarche, outre sa dimension individuelle, est aussi portée par des actions réalisées en petit groupe ou en classe entière. L'enseignement optionnel de découverte professionnelle en classe de troisième offre, à cet égard, d'excellentes opportunités pour les jeunes les plus motivés à connaître métiers et professions. Pour autant, le ministère de l'Éducation nationale ne saurait conduire seul cette politique d'appropriation, par les jeunes et leurs familles, des réalités économiques et sociales. Les partenariats et accord-cadre établis avec les grandes fédérations professionnelles, les représentants des grandes entreprises publiques et privées et les chambres consulaires fixent notamment le cadre et leurs possibilités d'intervention, au cours du cursus scolaire ou à l'occasion de forums organisés par les collèges et les lycées, aux fins de présentation et d'illustration des métiers qu'ils représentent.

Données clés

Auteur : M. Dino Cinieri
Circonscription : Loire (4e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2052
Rubrique : Enseignement
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 7 août 2007, page 5120
Réponse publiée le : 23 octobre 2007, page 6546